

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du **Lundi 13 Janvier 2014**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.  
Secrétaire de séance : N. BEUVE  
Conseillers présents : P MAUDUIT, M LEMARQUAND, A. TALVAST, G. DUCHEMIN, I. LEBAS, A LEBOURGEOIS,  
S L'HOTELLIER, S LEGROS, P HENNEQUIN, S. DAMOVILLE.  
Conseillers ayant donné pouvoir : C STCSTEPINSKY à JY LAURENCE  
Conseillers absent(s) : B. PICAN, JY. BERTRAND.

## 1/ PRE PROJET de DECOUPAGE DES CANTONS POUR LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE **délibération N° 2-2014**

Monsieur le Maire, Jean-Yves LAURENCE, présente le pré projet de découpage des cantons pour le département de la Manche transmis par l'association des Maires de France et la loi adoptée en conseil des ministres le 28 novembre 2012.

Le Conseil Municipal s'émeut de cette décision.

En effet, SAINT GEORGES MONTCOCQ est limitrophe de SAINT LO ; incluse dans l'agglomération Saint-Loise, son bourg est à 1,9 km au nord du centre-ville et à 6 km au sud-est de Pont-Hébert. La commune appartient à l'**aire urbaine de Saint-Lô** avec Agneaux et Saint -Lô

De ce fait, Saint-Georges-Montcocq :

- est desservi par les Transports Urbains de SAINT LO AGGLO (TUSA) avec quatre points d'arrêts sur la commune;
- Les enfants de St Georges Montcocq sont scolarisés sur le collège « Lavalley » de SAINT LO.
- L'église paroissiale, du XIVème siècle, a la particularité d'être sur le territoire de la commune de Saint-Lô alors qu'elle est depuis tout temps rattaché au fonctionnement de la commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ.
- La paroisse de St Georges Montcocq est regroupée avec St Lô et s'intitule « paroisse SAINT LAUD »
- Nous dépendons de la police nationale.

**Considérant** l'importance actuelle des cantons pour les habitants et le rôle majeur du Conseil Général dans l'aménagement du territoire,

**Considérant** que les problématiques rurales sont différentes des problématiques urbaines

**Considérant** l'histoire de la commune de SAINT GEORGES MONTCOCQ et son attachement à la commune de SAINT LO

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- **solliciter** auprès de la Préfecture, le rattachement au **CANTON DE SAINT LO OUEST** et non à celui de PONT HEBERT comme proposé dans le nouveau découpage prévu pour 2015

## 2/ CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE

### délibération N° 1-2014

Dans le cadre de ses missions facultatives, le centre de gestion de la fonction publique territoriale met à la disposition des collectivités de la Manche, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.


LA COMMUNE DE ST GEORGES MONTCOCQ adhère au contrat groupe :

- des agents affiliés à la CNRACL, depuis le 1er mai 2001
- des agents affiliés à l'IRCANTEC, depuis le 1er mai 2001

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte et autorise M. Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT GEORGES MONTCOCQ, à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations à compter du **1er mai 2014** de la manière suivante :

- contrat couvrant les agents CNRACL : **5,93%**
- *contrat couvrant les agents IRCANTEC* : **1,64%**

## 3/ Questions diverses : Néant

	NOM	Prénom	SIGNATURE
1	LAURENCE	Jean-Yves	
2	MAUDUIT	Patrick	
3	TALVAST	André	
4	LEMARQUAND	Monique	
5	DUCHEMIN	Gilbert	
6	LEBAS	Isabelle	
7	LEBOURGEOIS	Alain	
8	STCHEPINSKY	Catherine	Pouvoir à Jean-Yves LAURENCE
9	BEUVE	Nicole	
10	L'HOTELLIER	Stéphanie	
11	LEGROS	Sylvain	
12	DAMOVILLE	Stéphane	
13	HENNEQUIN	Patrick	